

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINT-GEORGES-DE-REX

Numéro SIRET : **21790254300016**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DE MAUZE SUR LE MIGNON**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget GENERAL**

ANNEE 2012

Code INSEE 79254	SAINT-GEORGES-DE-REX Budget GENERAL	BP 2012
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	401
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	13
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
172 916,00	231 257,00	417,67	0,00	546,16

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 265,23	0,00
2	Produit des impositions directes/population	341,24	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	766,12	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 481,30	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	173,67	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	22,83%	0,00%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,00	0,00
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	166,61%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	193,35%	0,00%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMFP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2011 après le vote du compte administratif 2011.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	581 522,23	310 216,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 271 306,23

= = =

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	581 522,23	581 522,23
--	--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	613 490,52	615 795,74

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 305,22	(si solde positif)

= = =

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	615 795,74	615 795,74
--	---	-------------------	-------------------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	1 197 317,97	1 197 317,97
--	----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2011 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	133 780,11	0,00	275 432,72	275 432,72	275 432,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	116 600,00	0,00	115 850,00	115 850,00	115 850,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	99 846,41	0,00	102 808,47	102 808,47	102 808,47
Total des dépenses de gestion courante		350 226,52	0,00	494 091,19	494 091,19	494 091,19
66	Charges financières	956,96	0,00	765,52	765,52	765,52
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		371 683,48	0,00	510 356,71	510 356,71	510 356,71
023	Virement à la section d'investissement (5)	160 440,08		68 506,52	68 506,52	68 506,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	2 659,00		2 659,00	2 659,00	2 659,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		163 099,08		71 165,52	71 165,52	71 165,52
TOTAL		534 782,56	0,00	581 522,23	581 522,23	581 522,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 581 522,23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2011 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges	24 000,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	11 980,00	0,00	7 280,00	7 280,00	7 280,00
73	Impôts et taxes	173 415,00	0,00	181 384,00	181 384,00	181 384,00
74	Dotations, subventions et participations	93 084,00	0,00	92 342,00	92 342,00	92 342,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes de gestion courante		305 979,00	0,00	307 006,00	307 006,00	307 006,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels		0,00	200,00	200,00	200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		305 989,00	0,00	307 216,00	307 216,00	307 216,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL		308 989,00	0,00	310 216,00	310 216,00	310 216,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 271 306,23

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 581 522,23

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

68 165,52

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2011 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	500 300,00	0,00	591 000,00	591 000,00	591 000,00
	Total des dépenses d'équipement	500 300,00	0,00	591 000,00	591 000,00	591 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 299,08	0,00	4 490,52	4 490,52	4 490,52
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses financières	13 299,08	0,00	19 490,52	19 490,52	19 490,52
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	513 599,08	0,00	610 490,52	610 490,52	610 490,52
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	516 599,08	0,00	613 490,52	613 490,52	613 490,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

2 305,22

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

615 795,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2011 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	148 000,00	0,00	381 325,00	381 325,00	381 325,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	348 000,00	0,00	531 325,00	531 325,00	531 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	41 442,53	0,00	2 305,22	2 305,22	2 305,22
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	46 942,53	0,00	13 305,22	13 305,22	13 305,22
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	394 942,53	0,00	544 630,22	544 630,22	544 630,22
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	160 440,08		68 506,52	68 506,52	68 506,52
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 659,00		2 659,00	2 659,00	2 659,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	163 099,08		71 165,52	71 165,52	71 165,52
	TOTAL	558 041,61	0,00	615 795,74	615 795,74	615 795,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

615 795,74

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

68 165,52

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	275 432,72		275 432,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 850,00		115 850,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	102 808,47		102 808,47
66	Charges financières	765,52	0,00	765,52
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 659,00	2 659,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00		15 000,00
023	Virement à la section d'investissement		68 506,52	68 506,52
Dépenses de fonctionnement - Total		510 356,71	71 165,52	581 522,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	581 522,23
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	4 490,52	0,00	4 490,52
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	591 000,00		591 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	15 000,00		15 000,00
Dépenses d'investissement - Total		610 490,52	3 000,00	613 490,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 305,22
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	615 795,74
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 500,00		23 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 280,00		7 280,00
72	<i>Travaux en régie</i>		3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	181 384,00		181 384,00
74	Dotations, subventions et participations	92 342,00		92 342,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	0,00	2 500,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	200,00	0,00	200,00
	Recettes de fonctionnement - Total	307 216,00	3 000,00	310 216,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 271 306,23

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 581 522,23

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 000,00	0,00	11 000,00
13	Subventions d'investissement	381 325,00	0,00	381 325,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	150 000,00	0,00	150 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		2 659,00	2 659,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		68 506,52	68 506,52
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	542 325,00	71 165,52	613 490,52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 2 305,22

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 615 795,74

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	133 780,11	275 432,72	275 432,72
60223	Fournitures des ateliers municipaux		180,72	180,72
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	420,16	1 500,00	1 500,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	2 500,00	2 500,00
60612	Énergie - Électricité	8 000,00	9 500,00	9 500,00
60621	Combustibles	4 500,00	4 500,00	4 500,00
60622	Carburants	2 000,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	20 500,00	20 500,00	20 500,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00	700,00	700,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 500,00	23 000,00	23 000,00
60636	Vêtements de travail	500,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	25 000,00	25 000,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Terrains	500,00	21 000,00	21 000,00
61522	Bâtiments	15 000,00	25 000,00	25 000,00
61551	Matériel roulant	11 500,00	24 000,00	24 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	31 000,00	31 000,00
6156	Maintenance	4 157,95	23 000,00	23 000,00
616	Primes d'assurances	3 500,00	24 000,00	24 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	700,00	700,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	450,00	450,00	450,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	23 500,00	23 500,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	300,00	300,00
6237	Publications	150,00	150,00	150,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	750,00	900,00	900,00
6262	Frais de télécommunications	2 200,00	2 200,00	2 200,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	92,00	92,00	92,00
62878	A d'autres organismes	500,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	150,00	150,00	150,00
63513	Autres impôts locaux	10,00	10,00	10,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	116 600,00	115 850,00	115 850,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	300,00	300,00	300,00
6411	Personnel titulaire	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6413	Personnel non titulaire	1 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	13 500,00	14 000,00	14 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00	5 500,00	5 500,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	800,00	850,00	850,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	600,00	600,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	400,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	99 846,41	102 808,47	102 808,47
6531	Indemnités	9 800,00	9 800,00	9 800,00
6533	Cotisations de retraite	400,00	450,00	450,00
6535	Formation	100,00	100,00	100,00
6553	Service d'incendie	3 211,58	3 272,60	3 272,60
6554	Contributions aux organismes de regroupement	78 138,13	78 279,32	78 279,32
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	500,00	500,00
657362	CCAS	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	5 996,70	8 706,55	8 706,55

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		350 226,52	494 091,19	494 091,19
66	Charges financières (b)	956,96	765,52	765,52
66111	Intérêts réglés à l'échéance	956,96	765,52	765,52
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	20 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		371 683,48	510 356,71	510 356,71
023	Virement à la section d'investissement	160 440,08	68 506,52	68 506,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	2 659,00	2 659,00	2 659,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	2 659,00	2 659,00	2 659,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		163 099,08	71 165,52	71 165,52
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		163 099,08	71 165,52	71 165,52
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		534 782,56	581 522,23	581 522,23

+

RESTES A REALISER 2011 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	581 522,23
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	24 000,00	23 500,00	23 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	1 500,00	1 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 980,00	7 280,00	7 280,00
7023	Menus produits forestiers	500,00	800,00	800,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	30,00	30,00	30,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	250,00	250,00	250,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00	200,00	200,00
70878	par d'autres redevables	11 000,00	6 000,00	6 000,00
73	Impôts et taxes	173 415,00	181 384,00	181 384,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	130 397,00	136 838,00	136 838,00
7321	Attribution de compensation		22 534,00	22 534,00
7328	Autres reversements de fiscalité	22 534,00	0,00	0,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	11 484,00	12 012,00	12 012,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	9 000,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	93 084,00	92 342,00	92 342,00
7411	Dotation forfaitaire	58 626,00	59 012,00	59 012,00
74121	Dotation de solidarité rurale	9 903,00	9 900,00	9 900,00
74127	Dotation nationale de péréquation	729,00	730,00	730,00
742	Dotations aux élus locaux	2 793,00	2 800,00	2 800,00
746	Dotation générale de décentralisation	50,00	50,00	50,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	131,00	110,00	110,00
74833	Etat - Compensation / Contribution Economique Territoriale		0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	14 227,00	14 103,00	14 103,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	5 775,00	5 637,00	5 637,00
7484	Dotation de recensement	850,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	2 500,00	2 500,00
752	Revenus des immeubles	3 500,00	2 500,00	2 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		305 979,00	307 006,00	307 006,00
(a) = (70+73+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)	10,00	10,00	10,00
768	Autres produits financiers	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)		200,00	200,00
7788	Produits exceptionnels divers		200,00	200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		305 989,00	307 216,00	307 216,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
722	Immobilisations corporelles	3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		308 989,00	310 216,00	310 216,00

+

RESTES A REALISER 2011 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	271 306,23
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	581 522,23
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
---	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 41 (5)	5 300,00	11 700,00	11 700,00
	Opération d'équipement n° 45 (5)	4 500,00	21 800,00	21 800,00
	Opération d'équipement n° 52 (5)	486 500,00	549 000,00	549 000,00
	Opération d'équipement n° 59 (5)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Opération d'équipement n° 60 (5)	2 000,00	6 500,00	6 500,00
	Total des dépenses d'équipement	500 300,00	591 000,00	591 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 299,08	4 490,52	4 490,52
1641	Emprunts en euros	4 299,08	4 490,52	4 490,52
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 000,00	15 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses financières	13 299,08	19 490,52	19 490,52
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	513 599,08	610 490,52	610 490,52
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Charges transférées (9)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21311	Hôtel de ville		3 000,00	3 000,00
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	516 599,08	613 490,52	613 490,52

+

RESTES A REALISER 2011 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 305,22
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	615 795,74
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	148 000,00	381 325,00	381 325,00
1321	Etat et établissements nationaux	75 000,00	101 325,00	101 325,00
1322	Régions	23 000,00	230 000,00	230 000,00
1323	Départements	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	150 000,00	150 000,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		348 000,00	531 325,00	531 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 942,53	13 305,22	13 305,22
10222	F.C.T.V.A.	3 500,00	9 000,00	9 000,00
10223	T.L.E.	2 000,00	500,00	500,00
10226	Taxe d'aménagement et Versement pour sous-densité		1 500,00	1 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	41 442,53	2 305,22	2 305,22
Total des recettes financières		46 942,53	13 305,22	13 305,22
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		394 942,53	544 630,22	544 630,22
021	Virement de la section de fonctionnement	160 440,08	68 506,52	68 506,52
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	2 659,00	2 659,00	2 659,00
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1 659,00	1 659,00	1 659,00
2804171	Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		163 099,08	71 165,52	71 165,52
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		163 099,08	71 165,52	71 165,52
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		558 041,61	615 795,74	615 795,74

+

RESTES A REALISER 2011 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	615 795,74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 41

LIBELLE : Matériel - Mobilier

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2012	Restes à réaliser 2011 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		27 083,50	^a 0,00	11 700,00	^b 11 700,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	4 124,73	0,00	0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	4 124,73	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	22 958,77	0,00	11 700,00	11 700,00	
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 870,09	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	16 437,22	0,00	500,00	500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 651,46	0,00	1 200,00	1 200,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2011 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-11 700,00
---	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 45

LIBELLE : Voirie - Espaces verts

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2012	Restes à réaliser 2011 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		151 983,37	^a 0,00	21 800,00	^b 21 800,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	11 635,78	0,00	0,00	0,00	
204131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	6 635,78	0,00	0,00	0,00	
204171	Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	140 347,59	0,00	6 800,00	6 800,00	
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 901,14	0,00	500,00	500,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 581,87	0,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	92 657,42	0,00	0,00	0,00	
21538	Autres réseaux	3 441,23	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	16 892,56	0,00	500,00	500,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 934,95	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	1 938,42	0,00	1 800,00	1 800,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2011 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-21 800,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 52

LIBELLE : Bâtiments communaux

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2012	Restes à réaliser 2011 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		161 560,45	^a 0,00	549 000,00	^b 549 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	2 696,98	0,00	61 000,00	61 000,00	
2031	Frais d'études	2 696,98	0,00	61 000,00	61 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	157 935,61	0,00	2 500,00	2 500,00	
2111	Terrains nus	7 970,21	0,00	0,00	0,00	
21311	Hôtel de ville	27 955,53	0,00	0,00	0,00	
21312	Bâtiments scolaires	15 006,21	0,00	0,00	0,00	
21316	Équipements du cimetière	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	
21318	Autres bâtiments publics	1 793,73	0,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	103 388,97	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	1 820,96	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	927,86	0,00	485 500,00	485 500,00	
2313	Constructions	927,86	0,00	315 000,00	315 000,00	
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	170 500,00	170 500,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2011 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-549 000,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 59

LIBELLE : Terrains nus

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2012	Restes à réaliser 2011 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		2 201,76	^a 0,00	2 000,00	^b 2 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	466,17	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	466,17	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 735,59	0,00	2 000,00	2 000,00	
2111	Terrains nus	922,20	0,00	1 000,00	1 000,00	
2112	Terrains de voirie	813,39	0,00	0,00	0,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2011 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-2 000,00
---	--	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 60

LIBELLE : Défense incendie

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2012	Restes à réaliser 2011 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 524,90	^a 0,00	6 500,00	^b 6 500,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1 524,90	0,00	6 500,00	6 500,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défe	1 524,90	0,00	6 500,00	6 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2011 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-6 500,00
---	--	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

A2.1

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2012	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	55 660,27	19 350,73	5 256,04	765,52	4 490,52
<u>Auprès des organismes de droit privé</u> (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u> (3)	55 660,27	19 350,73	5 256,04	765,52	4 490,52
CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	55 660,27	19 350,73	5 256,04	765,52	4 490,52
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (3) (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM,...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 « opérations afférentes à l'emprunt » doivent être inscrites.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 ;

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.2

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.3

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

A2.4

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/2012) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2012	Capital restant dû au 31/12/2012	Niveau du taux à la date de vote du budget (4)	Intérêts à payer de l'exercice (5)	% par type de taux selon le capital restant dû au 31/12/2012
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat							
PRET EQUIPEMENT / 20400120	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	17 548,02	11 917,01	10 639,70	4,35402	489,73	71,60%
TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE ET DE VOIRIE / D9800676	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	38 112,25	7 433,72	4 220,51	4,49901	275,79	28,40%
TOTAL		55 660,27	19 350,73	14 860,21		765,52	100,00%
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (2)							
Emprunts avec options (3)							
TOTAL GENERAL		55 660,27	19 350,73	14 860,21		765,52	100%

(1) répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(3) emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé) ou changement du mode d'amortissement).

(4) indiquer le niveau du taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(5) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.5

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2012	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		en (7) intérêts	en capital	
TOTAL GENERAL				55 660,27	19 350,73									765,52	4 490,52	51,55	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				55 660,27	19 350,73									765,52	4 490,52	51,55	
1641 Emprunts en euros				55 660,27	19 350,73									765,52	4 490,52	51,55	
TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE ET DE VOIRIE / D9800676	1999	X	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	38 112,25	7 433,72	2	T	F		4,49901	F		4,49901	275,79	3 213,21	18,66	
PRET EQUIPEMENT / 20400120	2006	X	CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	17 548,02	11 917,01	8	T	F		4,35402	F		4,35402	489,73	1 277,31	32,89	

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(4) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) taux annuel, tous frais compris.

(6) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) s'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Taux (4)	Index (5)	(6) Taux actuariel	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		en (8) intérêts	en capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette																	

(1) les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuelle, X pour autres à préciser.

(3) indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(5) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(6) taux annuel, tous frais compris.

(7) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/2012	A2.7

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option, le cas échéant	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								charges (1)	produits (2)

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.8

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant dû au 01/01/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

A2.9

		(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	19 350,73					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres type de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	20413 Départements - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	5	04/09/2010
Linéaire	20417 Autres établ. publics locaux - Subv. d'équipement versées	5	07/04/2011

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

A6.1 DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2011 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		16 299,08	0,00	22 490,52	I 22 490,52
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C		13 299,08	0,00	19 490,52	II 19 490,52
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	4 299,08	0,00	4 490,52	4 490,52
1641	Emprunts en euros	4 299,08	0,00	4 490,52	4 490,52
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		9 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 000,00		15 000,00	15 000,00
Transferts entre sections = C+D		3 000,00		3 000,00	3 000,00
Charges transférées (D) = E+F+G (1)		3 000,00		3 000,00	3 000,00
Travaux en régie (E)		3 000,00		3 000,00	3 000,00
21311	Hôtel de ville			3 000,00	3 000,00
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	22 490,52	D001 2 305,22	24 795,74

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2011 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2011 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		168 599,08	0,00	82 165,52	III 82 165,52
Ressources propres externes (a) (3)		5 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00
10222	F.C.T.V.A. (4)	3 500,00	0,00	9 000,00	9 000,00
10223	T.L.E. (4)	2 000,00	0,00	500,00	500,00
10226	Taxe d'aménagement et Versement pour sous-densité (4)		0,00	1 500,00	1 500,00
Transferts entre sections (c)		2 659,00		2 659,00	2 659,00
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1 659,00		1 659,00	1 659,00
2804171	Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00		1 000,00	1 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	160 440,08		68 506,52	68 506,52

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	CUMUL V
Recettes	82 165,52	0,00	2 305,22	84 470,74

	Montant
Dépenses financières	IV 24 795,74
Recettes financières	V 84 470,74
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (5) + 59 675,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (6) (7)	VI + c/2763 + D (5) + 62 675,00
Résultat hors charges transférées	V - (II+D001) 62 675,00

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2011 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

79254 Code INSEE	SAINT-GEORGES-DE-REX Budget GENERAL	BP	2012
---------------------	--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

N° opération :		Intitulé de l'opération :				Date de la délibération :			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Dépenses nouvelles votées	Total (4)	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes nouvelles votées	Total (4)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + dépenses nouvelles votées.

Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + recettes nouvelles votées.

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)	B1.1

Année et profil de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2012	Durée résiduelle	Périodicité rembt. (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice	
Année	Profil								Taux ... (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Totaux généraux					817 283,24	675 921,15										21 150,84	27 498,10	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					590 367,56	467 490,02										14 326,42	20 922,10	
1997	C	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	FOYER DE PERSONNES AGEES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	416 292,53	308 562,64	18	A	V	Euros	5,8	V	Euros	2,55	Euros	8 782,86	15 767,71	
2004	C	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	FPA SAINT-GEORGES-DE-REX	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	96 151,00	91 629,35	31	A	V		3,45	V		3,45		3 161,21	1 612,39	
2007		HABITAT SUD DEUX-SEVRES	GPLAI02 GLOB PLAI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	77 924,03	67 298,03	18	A	V		3,54	V		3,54		2 382,35	3 542,00	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat					0,00	0,00										0,00	0,00	
Totaux pour les autres emprunts					226 915,68	208 431,13										6 824,42	6 576,00	
2008	S	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	GIPLA01 PLA IPC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	226 915,68	208 431,13	21	S	V	Euros	3,3	V	Euros	3,3	Euros	6 824,42	6 576,00	

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) annuelle, trimestrielle ou mensuelle.

(3) indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(4) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) taux annuel, tous frais compris.

(6) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur	Pour mémoire : recettes réelles de fonctionnement
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00	
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00	
- Provisions pour garanties d'emprunts	0,00	
TOTAL	0,00	307 216,00

(1) Hors opérations visées par l'article L.L2252.1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP	2012
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	SUB-01-2012	Subvention 2012	ACCA		110,00
6574	SUB-02-2012	Subvention 2012	AIPEMP AGENTS DU MARAIS		1 369,00
6574	SUB-03-2012	Subvention 2012	AMICALE DES DONNEURS DE SANG		130,00
6574	SUB-04-2012	Subvention 2012	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		2 780,00
6574	SUB-05-2012	Subvention 2012	AMICALE DES SECOURISTES		100,00
6574	SUB-06-2012	Subvention 2012	ANCIENS COMBATTANTS		80,00
6574	SUB-07-2012	Subvention 2012	ASSOC PARENTS D'ELEVES APE AMURE SANSAIS ST GEORGES		70,00
6574	SUB-08-2012	Subvention 2012	ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES		218,93
6574	SUB-09-2012	Subvention 2012	ASSOCIATION NATIONALE DES ST GEORGES DE FRANCE		40,10
6574	SUB-10-2012	Subvention 2012	CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES		100,00
6574	SUB-20-2012	Subvention 2012 (financement RAM)	CENTRE SOCIO CUTUREL PAYS MAUZEEN		2 496,42
6574	SUB-11-2012	Subvention 2012	CINEMA VENISE VERTE AEP REVEIL DU MARAIS		180,00
6574	SUB-12-2012	Subvention 2012	COMITE DE CIRCONSCRIPTION USEP NIORT ADJOINT IA DU MARAIS		101,75
6574	SUB-13-2012	Subvention 2012	CONCILIATEURS DE JUSTICE COUR APPEL DE POITIERS		20,35
6574	SUB-14-2012	Subvention 2012	COOPERATIVE SCOLAIRE		150,00
6574	SUB-15-2012	Subvention 2012	FANFARE ET ECOLE DE MUSIQUE DU VANNEAU		80,00
6574	SUB-16-2012	Subvention 2012	FDGDON		40,00
6574	SUB-17-2012	Subvention 2012	FOOTBALL CLUB VENISE VERTE CLUB SPORTIF		120,00
6574	SUB-18-2012	Subvention 2012	IPSO 2		50,00
6574	SUB-21-2012	Subvention 2012	LE FIL DU TEMPS		50,00
6574	SUB-19-2012	Subvention 2012	SEP SAINT GEORGES		420,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2012

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		3	3	2
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	3	3	2
FILIERE SOCIALE (d)		1	1	1
ATSEM 1ERE CLASSE	C	1	1	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		5	5	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, ou C

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP 2012
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2012	C1

AGENTS NON TITULAIRE (Emploi pourvu)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)
			Indice	Euros	
Total					

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à MAIRIE DE
SAINT-GEORGES-DE-REX

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/07/1994	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	Autres Organismes Sociaux	24 550,57
02/04/1996	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	Autres Organismes Sociaux	2 458,68
28/10/2003	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	Autres Organismes Sociaux	285,60
28/10/2003	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	HABITAT SUD DEUX-SEVRES		4 327,31
01/02/2007	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	Autres Organismes Sociaux	4 567,14
01/01/2008	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	HABITAT SUD DEUX-SEVRES	Autres Organismes Sociaux	13 773,16
17/11/2009	HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION	SA HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION	Autres Organismes Sociaux	1 164,76
17/11/2009	HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION	SA HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION	Autres Organismes Sociaux	2 071,90
17/11/2009	HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION	SA HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION	Autres Organismes Sociaux	10 001,20
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIVOM DE MAUZE SUR LE MIGNON	13/11/1971	Sans fiscalité propre	29 539,41
SIVS SANSAIS-AMURE-SAINT GEORGES DE REX	04/11/2002	Sans fiscalité propre	43 500,00
SIVU CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE LA VENISE VERTE POMPIERS	17/07/2009	Sans fiscalité propre	1 221,00
SYNDICAT DE DESSERTE PAR VOIES DE TERRE DES MARAIS MOUILLES	01/01/1959	Sans fiscalité propre	950,00
SYNDICAT DE PAYS DU MARAIS POITEVIN DES DEUX-SEVRES	17/05/1991	Sans fiscalité propre	1 221,00
SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE MAUZE	23/10/1975	Sans fiscalité propre	488,40
Autres organismes de regroupement			
CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES - PLAN VELO	01/01/2002	Sans fiscalité propre	1 155,00
PARC INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN	03/03/1979	Sans fiscalité propre	204,51

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement

SAINT-GEORGES-DE-REX - 79 - Budget GENERAL	BP 2012
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2011 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2011 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2011 (%)
Taxe d'habitation	322 500,00	9,210	16,550	0,000	53 374,00	9,212
Taxe foncière sur les propriétés bâties	182 400,00	5,130	16,890	0,000	30 807,00	5,129
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72 500,00	0,830	72,630	0,000	52 657,00	0,835
TOTAL	577 400,00	6,787			136 838,00	4,940

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Saint-Georges-de-Rex, le 29/03/2012
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Georges-de-Rex, le 30/03/2012

Date de convocation : 21/03/2012

Les membres du Conseil Municipal,

Alain LIAIGRE	
Anne-Marie BRUNEAU	
Guillaume CHARLES	
Joseph GUICHETEAU	
Michel JAROS	
Michelle POGUT	
Paul FONTANA	
René MATHE	
Thierry MACOIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Saint-Georges-de-Rex, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
 p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.21 A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur
 p.22 A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 p.23 A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes
 p.24 A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type taux
 p.25 A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 p.26 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
 p.27 A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier
 p.28 A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie
 p.29 A2.9 - Etat de la dette - Répartition de l'encours
 p.30 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 p.31 A4 - Etat des provisions
 p.32 A5 - Etalement des provisions
 p.33 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 p.34 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 p.35 A8 - Etat des charges transférées
 p.36 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- p.37 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
 p.38 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
 p.39 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
 p.40 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
 p.41 B1.5 - Etat des autres engagements donnés
 p.42 B1.6 - Etat des engagements reçus
 p.43 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
 p.44 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 p.45 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 p.46 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.47 C1 - Etat du personnel
 p.49 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
 p.50 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 p.51 C3.2 - Liste des établissements publics créés
 p.52 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 p.53 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.54 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
 p.55 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)